



# Baie-D'Urfé

## AVIS PUBLIC

### Publication du règlement numéro 1106

(article 345 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19 et règlement numéro 1062)

Lors de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2026, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 1106 encadrant l'utilisation extérieure des pesticides et des engrais.

Ce règlement a pour objet de préserver la qualité de vie, la santé publique et les écosystèmes présents sur le territoire. La Ville souhaite encadrer l'utilisation des pesticides et des engrais de synthèse. Le présent règlement s'inscrit dans une démarche de protection de l'environnement, de prévention des risques et de transition vers des pratiques d'entretien plus durables.

Le règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville. L'adresse et les heures d'ouverture sont indiquées sur le site Internet de la Ville. Des copies peuvent être remises à la suite du paiement des frais exigibles. Le texte intégral du projet de règlement est également accessible sur le site Internet de la Ville.

Le règlement numéro 1106 entre en vigueur au moment de l'accomplissement des formalités de publication prévues au règlement numéro 1062.

**Donné à Baie-D'Urfé,  
ce 15<sup>e</sup> jour de janvier 2026**

## PUBLIC NOTICE

### Publication of by-law number 1106

(section 345 of the *Cities and Towns Act*, RLRQ c. C-19 and by-law number 1062)

At the regular meeting held on January 13, 2026, the municipal council adopted by-law number 1106 governing the outdoor use of pesticides and fertilizers.

This By-law aims to preserve quality of life, public health, and the ecosystems present within the territory. The Town seeks to regulate the use of pesticides and synthetic fertilizers. This By-law forms part of an environmental protection, risk prevention, and transition initiative toward more sustainable maintenance practices.

The by-law is available for consultation at the Town Hall. The address and business hours are posted on the Town's website. Copies may be provided upon payment of the applicable fees. The full text of the draft by-law is also available on the Town's website.

By-law number 1106 comes into force when the publication formalities provided in by-law number 1062 are completed.

**Given at Baie-D'Urfé,  
this 15<sup>th</sup> day of January 2026.**

**Marie-Hélène Brunet  
Greffière / Town Clerk**



# Baie-D'Urfé

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je certifie que l'avis public de la publication du règlement numéro 1106 a été :

- [1.] affiché le 15 janvier 2026 au babillard de l'hôtel de ville;
- [2.] publié sur le site Internet de la Ville le 15 janvier 2026.

Baie-D'Urfé, le 15 janvier 2026

Marie-Hélène Brunet, notaire  
Greffière  
Ville de Baie-D'Urfé